



Revalorisation salariale des métiers du social : l'État organise la précarité

Publié le 7 mars 2026 par Aurore Artigue



©

Résumé :

L'auteur proteste contre la politique gouvernementale qui sacrifie les métiers du secteur social en organisant la précarité. Cette austérité n'est pas une contrainte, c'est un choix de classe. Préserver les équilibres budgétaires, les exonérations patronales et les profits, plutôt que d'engager une véritable revalorisation salariale pour des travailleuses et travailleurs qui portent à bout de bras le principe même de la solidarité et de la cohésion sociale. Ce renoncement relève d'un mépris assumé, d'autant plus grave qu'il touche un secteur majoritairement féminin, dont l'engagement





reste systématiquement invisibilisé et sous-rémunéré. Elle appelle à la mobilisation.

Abstract : The author protests against the government policy that sacrifices social sector jobs by creating precarious employment. This austerity is not a constraint, it is a class choice. Preserving budgetary balances, employer tax breaks, and profits, rather than committing to a genuine wage increase for workers who single-handedly uphold the very principles of solidarity and social cohesion, is a blatant act of contempt, all the more serious because it affects a predominantly female sector whose commitment remains systematically invisible and underpaid. She calls for mobilization.

Le rejet des principales mesures de la proposition de loi sur la revalorisation des métiers du travail social n'est ni une erreur ni un hasard. C'est une décision de classe, prise au service d'un système qui exploite le travail du soin tout en le proclamant « essentiel ». Le médico-social et l'aide à domicile, secteurs majoritairement féminisés, précarisés et invisibilisés, sont une nouvelle fois sacrifiés sur l'autel de l'austérité capitaliste.

Dans ces métiers, un grand nombre de catégories socio-professionnelles sont payées au SMIC, des temps partiels sont imposés, les conditions de travail se dégradent et les effectifs fondent. Et pourtant, ce sont ces travailleuses et travailleurs qui tiennent debout une société que le capitalisme détruit.

Une proposition de loi vidée pour préserver l'ordre budgétaire

Déposée en avril 2025 par la sénatrice Annie Le Houerou, la proposition de loi affichait un objectif minimal : « revaloriser les métiers du travail social ». Un rattrapage, pas une révolution quand nous savons que les grilles salariales des différentes conventions collectives n'ont pas été revu depuis plus de 20 ans et qu'un grand nombre de salariés touche une prime conventionnelle pour rattraper le SMIC. Mais même cette exigence élémentaire a été jugée inacceptable par la majorité sénatoriale et le gouvernement.

Rejeté en commission des affaires familiales en décembre, le texte n'a été adopté en séance publique le 7 janvier qu'au terme d'un processus de dilution manifeste, au cours duquel la majorité a vidé la proposition de loi de sa substance en ne conservant que deux articles sur les cinq initiaux, trahissant ainsi l'ambition politique portée à l'origine. L'article central, qui prévoyait une revalorisation salariale, a été rejeté. Pire encore, le compromis visant à cibler les métiers du médico-social et de l'aide à domicile parmi les plus exploités a été balayé sans discussion sérieuse.



La réponse de la ministre Stéphanie Rist — affirmant qu'« *une telle différence de traitement entre les salariés serait inédite* » — est particulièrement révélatrice. Chacun sait pourtant que ces différences existent déjà, notamment dans les secteurs du social. Ce discours, invoquant une égalité de principe, sert une fois encore à masquer le maintien structurel des inégalités qui traversent le secteur.

Inflation, sous-effectifs : l'exploitation comme politique publique

Le rejet de l'indexation des salaires sur l'inflation acte une réalité brutale : l'appauvrissement des salariées du social est assumé. Dans une économie capitaliste en crise, ce sont toujours les mêmes qui paient : celles et ceux qui vivent ou même devons nous dire qui survivent de leur travail. Refuser un ratio minimal d'encadrement, c'est organiser la surcharge, l'épuisement, les burn-out, et la maltraitance institutionnelle — non par choix individuel, mais par manque de moyens imposé. Cette politique détruit à la fois les professionnels et les personnes accompagnées.

Le soin n'est pas rentable, donc il est sacrifié

Ce que révèle ce débat parlementaire et le rejet de l'article central de cette proposition de loi, c'est une vérité fondamentale : le soin, le lien, l'accompagnement humain ne sont pas rentables pour le capital. Ils sont donc sous-financés, externalisés, marchandisés, confiés à des structures sous-dotées qui reproduisent l'exploitation.

Les quelques mesures conservées — accès des étudiants aux bourses du Crous — relèvent de la communication. Former à bas coût pour alimenter un secteur précarisé, sans garantir de salaires ni de conditions de travail dignes, c'est organiser le turn-over et la pénurie permanente.

L'austérité n'est pas une contrainte, c'est un choix de classe

La droite sénatoriale, avec l'aval du gouvernement, a fait un choix clair : préserver les équilibres budgétaires, les exonérations patronales et les profits, plutôt que d'engager une véritable revalorisation salariale pour des travailleuses et travailleurs qui portent à bout de bras le principe même de la solidarité et de la cohésion sociale, dans les villes comme dans les campagnes. Ce renoncement relève d'un mépris de classe assumé, d'autant plus grave qu'il touche un secteur majoritairement féminin, dont



l'engagement reste systématiquement invisibilisé et sous-rémunéré.

Ce choix n'est pas neutre. Il participe à la destruction méthodique de la protection sociale, à la mise en concurrence des travailleurs, et à la dévalorisation des métiers majoritairement occupés par des femmes et des classes populaires.

Face à l'austérité capitaliste, la réponse doit être collective, politique et combative. C'est par l'organisation, la lutte et la rupture avec ces logiques que nous arracherons la reconnaissance et les droits que méritent les travailleuses et travailleurs du social.

Pour citer cet article :

Aurore Artigue, Revalorisation salariale des métiers du social : l'État organise la précarité, Les Cahiers de santé publique et de protection sociale, N° 56 mars 2026.

